



Appel à communications

Langue et droit Etat des lieux et perspectives de la recherche

Tozeur (Tunisie) – 19-21 novembre 2014

Si les liens entre langue et droit ont souvent été considérés comme allant de soi (à travers des adages comme « Le droit a besoin de la langue pour exister »), leur étude précise et approfondie ne peut se faire ni au sein des seules sciences juridiques, ni au sein des seules sciences du langage. Dans cet évident contexte de dialogue des disciplines, le présent colloque souhaiterait donc interroger la contribution de la recherche francophone non seulement à l'intérieur de la 'jurilinguistique', mais de façon plus large dans toutes les disciplines – ou plutôt : à l'intersection entre toutes les disciplines – ayant pour objet l'étude des discours juridiques au sens large, sans exclusive d'écoles ou d'approches théoriques et méthodologiques.

Au vu de la littérature existante et des tendances de la recherche actuelle sur ce sujet, l'accent sera mis sur les 4 axes suivants :

1. **Approches pragmatiques des discours juridiques** : si la théorie des Actes de Langage, en particulier à travers la catégorie de la performativité, est généralement convoquée *par principe* pour l'approche discursive du droit, des analyses concrètes et empiriquement fondées sont encore nécessaires dans plusieurs domaines, par exemple au niveau de l'expression des modalités déontiques (le permis et l'interdit, l'obligation et la possibilité, etc.), au niveau de l'inscription de la logique juridique dans le discours ou encore au niveau des participants à ce qu'il est convenu d'appeler l'interaction juridique. Ces interrogations pourront amener à aborder la question des modes et des limites de l'interprétation des discours juridiques et à considérer leur inscription au sein de la catégorie des discours constituants. Par ailleurs, bien que le langage juridique soit censé exprimer des concepts précis, il comporte des concepts vagues, qui ne peuvent être définis. En droit tunisien, le discours juridique contient des « notions floues » telles que *bon goût, bon père de famille, bonnes mœurs, bonne foi, intérêt, ordre public, ...* Ces notions floues relèvent d'un paradoxe : les termes plus précis sont moins confus et en même temps moins avantageux, les termes vagues ne constituent pourtant pas une entrave à la compréhension, mais ils concurrencent à la bonne réalisation du droit. L'inintelligibilité et l'obscurité des normes juridiques est-elle à l'origine de l'ineffectivité ou l'inefficacité de l'action législative ?
2. **Approches formulaires des discours juridiques** : par delà les nombreux travaux abordant les discours juridiques à travers l'angle terminologique et phraséologique, on s'intéressera à leur possible étude en termes de formules permettant d'éclairer d'un jour nouveau nombre de problématiques discursives : typologie de ces discours, théorie des genres oratoires, accessibilité des contenus, etc. Ce sera aussi l'occasion, dans des études contrastives, de dégager les parts d'universel et de culturellement spécifique.
3. **Circulation et appropriation des discours juridiques** : ce dernier angle d'attaque privilégiera le 'devenir' des discours juridiques dès qu'ils quittent la sphère spécialisée (professionnelle ou académique) qui a présidé à leur

production. On les abordera donc essentiellement au niveau de leur réception et/ou de leur passage dans d'autres sphères discursives (discours politique, médiatique par exemple). On pourra, ce faisant les aborder sous l'angle polyphonique.

4. **Approches en TAL** : un dernier axe de recherche plus appliquée regroupera enfin des études analysant de vastes corpus juridiques en termes de traitement automatique que ce soit pour la fouille de données ou en vue de la traduction.

Les propositions de communication (titre + 5 mots clefs + résumé de 500 mots + 5 références bibliographiques) devront préciser dans quel axe elles s'inscrivent et expliciter clairement la problématique, le corpus interrogé, la méthodologie employée et les principaux résultats. Elles seront envoyées avant le 31 mars 2014 aux **deux** adresses laurent.gautier@u-bourgogne.fr et mohamedbouattour@yahoo.fr.

Une sélection de communications fera l'objet, après expertise en double aveugle par le comité scientifique, d'une publication sous forme d'ouvrage avec chapitres.

Calendrier

Lancement de l'appel : 20 janvier 2014

Date limite pour la soumission de propositions : 31 mars 2014

Décision du comité scientifique : 31 mai 2014

Colloque : 19-21 novembre 2014

Frais d'inscription (Ces montants sont des maximums en fonction du programme social proposé : sorties, musées et dîner gala dans le désert sous forme de village berbère. Ils seront payables à l'hôtel. Des détails seront donnés ultérieurement.) :

Enseignants-chercheurs : 100 euros

Doctorants : 50 euros

Comité d'organisation

Mohamed Bouattour, Professeur, Sfax

Laurent Gautier, Professeur, Dijon

Arthur Joyeux, Doctorant, Besançon

Larbi, Béchir

Mselmi Mohamed, Professeur, Sfax

Rochdi Fki, Professeur, Sfax

Comité scientifique

Béchir Larbi, Professeur, Sfax

Mohamed Bouattour, Professeur, Sfax

Rochdi Fki, Professeur, Sfax

Sami Jribi, Professeur, Sfax

Laurent Gautier, Professeur, Dijon

John Humbley, Professeur, Paris-Diderot

Pierre Lerat, Professeur émérite, Paris 13

Philippe Monneret, Professeur, Dijon

Cristiana Teodorescu, Professeur, Craiova